

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral, il est procédé **du jeudi 13 juin 2024 à 9h00 au samedi 13 juillet 2024 inclus à 12h00**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs, à une enquête publique au profit de la société METHA VALO 92, dont le siège social est situé au 7 rue du docteur Lancereaux 75008 Paris, portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter à Gennevilliers, à la pointe Ouest du Bassin n°6 du Port de Gennevilliers, une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets, comprenant une activité déportée d'épandage des digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, et relevant de :

- la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques 2718-2 et 3532 sous le régime de l'autorisation et la rubrique 2910-b-2 sous le régime de la déclaration ;
- la nomenclature IOTA sous les rubriques 2.1.5.0 et 3.1.4.0 sous le régime de la déclaration.

L'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats est le préfet des Hauts-de-Seine.

Le périmètre de l'enquête comprend les 69 communes concernées par l'affichage de l'avis d'enquête, situées dans cinq départements et trois régions :

5 communes des Hauts-de-Seine (92), en région Île-de-France : Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Asnières-sur-Seine, Colombes et Bois-Colombes

29 communes de L'Eure-et-Loir (28), en région Centre-Val de Loire : Ardelles, Aunay-sous-Crécy, Châtaincourt, Clévilliers, Crécy-Couvé, Crucey-Villages, Digny, Favières, Fontaine-la-Guyon, Fontaine-les-Ribouts, Garancières-en-Drouais, Garnay, Gilles, Guainville, Jaudrais, Le Boullay-les-deux-Eglises, Le Mesnil-Thomas, Maillebois, Marville-Moutiers-Brûlé, Mittainvilliers-Vérigny, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville, Saulnières, Thimert-Gâtelles, Tremblay-les-Villages, Tréon.

28 communes de l'Eure (27), en région Normandie : Bois-le-Roi, Bretagnolles, Caillouet-Orgeville, Epieds, Foucrainville, Fresney, Gadencourt, Garennes-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, La Baronnie, La Boissière, La Couture-Boussey, La Forêt-du-Parc, La Trinité, Le Cormier, Le Plessis-Hébert, Le Val David, Marcilly-sur-Eure, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Neuilly, Pacy-sur-Eure, Prey, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Germain-de-Fresney, Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Luc, Serez.

5 communes du Val d'Oise (95), en région Île-de-France : Argenteuil, Enghien-les-Bains, Sannois, Saint-Gratien et Deuil-la-Barre.

2 communes de Seine Saint-Denis (93), en région Île-de-France : Épinay-sur-Seine et L'Île Saint-Denis.

Par décision du président du tribunal administratif de Cergy Pontoise du 19 avril 2024, la commission d'enquête est ainsi constituée :

Présidente : Madame Sokorn MARIGOT, cadre statisticienne Insee,

Autres membres titulaires : Messieurs Christian BAÏSSE, responsable sûreté industrielle et Alain DUNAUD, président d'une SAS unipersonnelle,

Membres suppléants : Monsieur Bernard AIMÉ, Mesdames Françoise PATRIGEON et Emmanuelle GRANGE

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier papier constitué par la demande d'autorisation environnementale qui contient notamment une étude d'impact, l'avis émis par l'autorité environnementale (IGEDD), le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête et ouvert par l'un d'eux seront déposés dans chacun des sept lieux ci-après :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations et propositions sur le registre précité, aux jours, lieux et horaires d'ouvertures suivants :

- **le siège de l'enquête, hôtel de ville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine)**, 177, avenue Gabriel Péri, Gennevilliers 92100 : les lundi, mardi, mercredi, de 8h30 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le samedi de 8h30 à 12h30 ;

- **Mairie de Maillebois (Eure-et-Loir)** : 2, place Jean-Baptiste Desmarest 28170 Maillebois ; du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 ;

- **Mairie de Tremblay-les-Villages (Eure-et-Loir)** : 7, rue de Châteauneuf, 28170 Tremblay-les-Villages ; du lundi au mardi de 8h30 à 12h15, le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 16h00 à 19h00, du jeudi au samedi de 8h30 à 12h15 ;

- **Hôtel de ville Pacy-sur-Eure (Eure)** : Place René Tomasini, 27120 Pacy-sur-Eure ; le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 ;

- **Hôtel de ville de Saint-André de l'Eure (Eure)** : Place Gambetta, 27220 Saint-André de l'Eure ; le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 ;

- **Hôtel de ville d'Argenteuil (Val d'Oise)** : 12-14, boulevard Léon Feix, 95100 Argenteuil cedex : les lundi, mardi, mercredi et vendredi du 9h30 à 17h30, le jeudi de 11h00 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00,

- **Hôtel de ville d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)**, 1-3 rue Quetigny, 93800 Épinay-sur-Seine ; du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 19h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier est consultable sur un poste informatique ou une tablette numérique au siège de l'enquête publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, aux jours et horaires précités.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, les pièces du dossier seront consultables sous format numérique sur le site Internet dédié au projet :

<http://www.enquete-publique-methavalo92.fr/>

Ainsi que sur le site de la préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2024>

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations au cours des permanences suivantes :

Dans le département des Hauts-de-Seine :

à Gennevilliers (siège de l'enquête) :

Adresse : Hôtel de Ville de Gennevilliers, 177, avenue Gabriel Péri, 92100 Gennevilliers.

Horaires des permanences :

- **jeudi 13 juin 2024 de 9h00 à 12h00**

- **mercredi 26 juin 2024 de 9h00 à 12h00**

- **samedi 13 juillet 2024 de 9h00 à 12h00**

Dans le département de la Seine-Saint-Denis :

à Épinay-sur-Seine :

Adresse : Hôtel de ville d'Épinay-sur-Seine, 1-3, rue Quetigny, 93800 Épinay-sur-Seine.

Horaires des permanences :

- **samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 12h00**

- **mercredi 10 juillet 2024 de 9h00 à 12h00**

Dans le département du Val-d'Oise :

à Argenteuil :

Adresse : Hôtel de ville d'Argenteuil, 12-14, boulevard Léon Feix, 95100 Argenteuil.

Horaires des permanences :

- **mercredi 19 juin 2024 de 9h30 à 13h00**

- **samedi 6 juillet 2024 de 9h30 à 12h00**

Dans le département d'Eure-et-Loir :

à Maillebois :

Adresse : mairie de Maillebois : 2, place Jean-Baptiste Desmarest 28170 Maillebois.

Horaires des permanences :

- **lundi 17 juin 2024 de 14h00 à 17h00**

- **vendredi 28 juin 2024 de 14h30 à 17h30**

à Tremblay-les-Villages :

Adresse : mairie de Tremblay-les-Villages : 7, rue de Châteauneuf, 28170 Tremblay-les-Villages.

Horaires des permanences :

- **samedi 15 juin 2024 de 8h30 à 11h30**

- **mardi 2 juillet 2024 de 8h30 à 11h30**

Dans le département de l'Eure :

à Pacy-sur-Eure :

Adresse : Hôtel de ville de Pacy-sur-Eure : Place René Tomasini, 27120 Pacy-sur-Eure.

Horaires des permanences :

- **jeudi 20 juin 2024 de 15h00 à 18h00**

- **jeudi 4 juillet 2024 de 14h30 à 17h30**

à Saint-André-de-l'Eure :

Adresse : Hôtel de ville de Saint-André-de-l'Eure : Place Gambetta, 27220 Saint-André-de-l'Eure.

Horaires des permanences :

- **vendredi 14 juin 2024 de 14h30 à 17h30**

- **mardi 25 juin 2024 de 14h30 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, dans ces sept mairies, le public pourra déposer ses observations écrites sur les registres d'enquête laissés à la disposition du public.

Le public pourra également communiquer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://www.enquete-publique-methavalo92.fr>

- par courriel : enquete-publique-methavalo92@registre-dematerialise.fr

- par voie postale, à l'attention personnelle de la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête :

Hôtel de ville de Gennevilliers,
enquête publique sur le méthaniseur de Gennevilliers (METHA VALO 92)
à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête,
177, avenue Gabriel Péri, 92100 Gennevilliers.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête du siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par courriel seront directement consultables sur le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies des 69 communes comprises dans le périmètre d'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine, à la préfecture de l'Eure, à la préfecture de l'Eure-et-Loir, à la préfecture du Val d'Oise et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Ils pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ci-dessus mentionnés.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents à la préfecture des Hauts-de-Seine ou les consulter sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2024/METHA-VALO-92>

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet du département des Hauts-de-Seine statuera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société METHA VALO 92 par la prise d'une décision d'autorisation avec prescriptions ou de refus.

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet pourra être demandée au représentant du porteur de projet :

M. Jean-Claude GARABETIAN, directeur de projet au sein de la société PAPREC Energies

128, boulevard Hausmann 75008 Paris

Courriel : jean-claude.garabetian@paprec.com – tél : 01 41 97 38 05

